



CAISSE D'ÉCONOMIE STRATHCONA

COMMUNIQUÉ



ÉTÉ 2005

GAB : NOUVELLES MESURES DE SÉCURITÉ

Dans la lutte constante menée pour empêcher les pirates de la haute technologie de vous soulagier de votre argent, Desjardins vient d'introduire des changements dans ses protocoles GAB.

Depuis quelque temps déjà, les membres qui déposent ou retirent un montant dépassant une certaine somme à un GAB doivent fournir une information supplémentaire, qui n'est ni imprimée ni encodée sur leur carte, en l'occurrence leur date de naissance (jour et mois).

Cette mesure demeure en vigueur, mais s'étend maintenant à tous les dépôts et retraits de 300 \$ ou plus. Il s'agit d'un montant quotidien cumulatif. (La limite pour les transactions par paiement direct est fixée à 2000 \$.)

Beaucoup d'entre vous avez constaté ce changement qui est déjà entré en vigueur. Lorsque vous déposez à un GAB ou retirez un montant qui excède 300 \$ (total de toutes les transactions effectuées à un GAB Desjardins le même jour sur le même compte), une demande supplémentaire d'identification apparaît à l'écran. Vous devez alors saisir votre date de naissance (jour et mois) afin que la transaction se poursuive.

Le format de saisie est JJ – MM. Par exemple, un membre né le 13 décembre 1955 taperait 13 (jour), et 12 (mois) pour continuer la transaction. (Les comptes conjoints sont identifiés par la date de naissance de l'un des deux titulaires.)

La lutte contre les fraudeurs n'aura jamais de fin, car les criminels parviennent la plupart du temps à contourner les mesures de sécurité mises en place par les institutions financières, déplaçant le problème d'un cran. La meilleure protection reste donc la vigilance des usagers.

PROTÉGEZ VOTRE NIP

Lorsque vous utilisez votre carte GAB, votre première mesure défensive reste la confidentialité de votre NIP. Ne l'écrivez jamais sur quoi que ce soit, pas même sous la forme d'un numéro de téléphone déguisé : les voleurs de NIP font preuve d'une très

grande ingéniosité. Ne communiquez votre NIP à personne, pas même aux membres de votre famille. N'oubliez pas que, pour utiliser une carte volée ou perdue, il faut absolument connaître le NIP, qui n'est pas encodé sur la carte. Changez votre NIP périodiquement, et évitez les numéros tirés de votre adresse, numéro de téléphone ou, pire, de votre date de naissance.

ATTENTION AU CLONAGE

Lorsque vous utilisez votre carte Desjardins pour effectuer un paiement direct dans un établissement, ne quittez pas votre carte des yeux. Ne laissez jamais qui que ce soit emporter votre carte hors de votre vue pour la passer dans la machine.

Et lorsque votre carte est passée dans la machine, assurez-vous qu'elle n'est lue qu'une fois. Si l'on vous dit que « ça n'a pas marché », exigez le talon qui indique clairement que la transaction n'a pas été complétée. Certains criminels passent la carte une première fois pour effectuer la transaction, puis une deuxième fois pour que leur machine copie les données encodées sur votre carte.

Le criminel peut alors faire une copie ou clone de votre carte. Mais pour pouvoir utiliser frauduleusement la carte clonée, il doit avoir le NIP de son propriétaire légitime. Pour se le procurer, il lui suffit de poster un complice à proximité qui observe les numéros saisis, ou de cacher une caméra qui filme la transaction.

AUTRES PRÉCAUTIONS

Si vous remarquez quoi que ce soit d'anormal dans le GAB ou son environnement, n'utilisez pas la machine et signalez l'anomalie à Desjardins. Vérifiez votre relevé fréquemment afin d'y déceler toute transaction anormale. Évitez enfin l'accès par GAB à une marge de crédit d'un montant important.

Pour de plus amples informations sur les fraudes aux GAB et d'autres suggestions, ne manquez pas de lire la brochure ci-jointe, publiée par Desjardins.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES INVERSÉS

Au Québec, le prix des maisons a considérablement augmenté ces dernières années, de sorte que de nombreux propriétaires disposent d'un capital beaucoup plus important qu'ils ne pouvaient l'imaginer lorsqu'ils ont acheté leur maison, il y a plusieurs décennies.

Pour bon nombre de retraités, la maison constitue, de loin, leur principal avoir. Et certains tentent de tirer avantage de ce capital pendant leurs années de retraite.

PRÊT HYPOTHÉCAIRE INVERSÉ ?

Récemment, de nombreux propriétaires désireux de tirer profit de la valeur de leur maison font appel au prêt hypothécaire inversé qui, à première vue, semble avantageux car il leur apporte des paiements mensuels tirés sur leur capital immobilier pendant un certain nombre d'années.

Pour contracter un prêt hypothécaire inversé, la propriété doit être libre de toute hypothèque, ou l'hypothèque existante doit céder le premier rang au prêt inversé. Tout comme l'hypothèque traditionnelle, le prêt hypothécaire doit être notarié, ce qui occasionne les frais habituels.

Le propriétaire décide du montant qui sera « retiré » de sa propriété et de la durée de ce retrait. Au Canada, pour obtenir un prêt hypothécaire inversé, il faut avoir au moins 62 ans et retirer un minimum de 20 000 \$, à concurrence d'un maximum de 35 % à 40 % de la valeur marchande de la maison. Ces données permettent de calculer le montant mensuel non imposable que le propriétaire recevra.

Comme pour les hypothèques conventionnelles, des intérêts s'ajoutent au solde, à un taux de 7,5 % actuellement. Contrairement au prêt hypothécaire traditionnel, le bénéficiaire n'est tenu de rembourser aucun capital ni de payer aucun intérêt pendant la durée de l'hypothèque inversée. Les intérêts composés s'ajoutent au capital avancé.

Le prêt doit être remboursé à la mort du propriétaire (ou de son conjoint, selon les dispositions). Le détenteur du prêt vend alors la maison afin de récupérer le capital versé et les intérêts qui se sont accumulés au cours des années.

Selon la valeur de la maison, du montant de l'hypothèque et de sa durée, la somme à rembourser peut facilement approcher le prix de vente de la propriété et causer une sérieuse déception aux héritiers.

On peut contracter un prêt hypothécaire inversé qui autorise les remboursements réguliers des intérêts et du capital. En général, cependant, la plus grande partie du prix de vente de la maison sert à couvrir la dette à la fin de l'hypothèque. Un contrat de ce type garantit, cependant, que le montant à rembourser ne peut excéder la valeur marchande de la maison au moment de la vente. Mais le prêt hypothécaire inversé peut s'avérer coûteux pour quiconque veut tirer parti de son capital immobilier.

Actuellement, seul le Programme canadien de revenu résidentiel (PCRR) offre ces prêts hypothécaires inversés. Et il ne s'agit pas d'une agence gouvernementale, mais d'une corporation privée à la recherche de profits. Le gouvernement fédéral a récemment manifesté son intérêt pour ce service financier et a demandé à la Société d'hypothèque et de logement de faire une étude de faisabilité.

Le prêt hypothécaire inversé est un programme du PCRR offert par les banques à charte et certaines caisses d'économie, mais non par la Caisse d'économie Strathcona.

UNE ALTERNATIVE :

LA MARGE DE CRÉDIT GARANTIE

Votre caisse d'économie vous permet d'utiliser votre capital immobilier sans avoir recours au prêt hypothécaire inversé. De nombreux membres ont choisi notre marge de crédit garantie.

Vous pouvez à tout âge obtenir une marge de crédit garantie par la valeur de votre maison. Ce produit s'accompagne de frais de notaire et d'évaluation, et le prêt doit être remboursé (ou au moins les intérêts mensuels). Le taux d'intérêt est avantageux (actuellement 5,25 %) et les modalités sont très souples.

Bien que la marge de crédit garantie vous permette d'emprunter jusqu'à 75 % de la valeur de votre propriété, vous ne payez d'intérêt que sur le montant effectivement emprunté – de zéro jusqu'au maximum autorisé.

L'emprunteur doit payer chaque mois les intérêts, mais décide du montant de capital à rembourser et de la date du versement. Le solde dû au moment de la vente de la maison ou du décès du propriétaire est payé sur le prix de vente.

Ce produit vous intéresse ? Appelez votre succursale.

ÉPARGNE À TERME INDICIELLE

Si vous désirez diversifier votre portefeuille, augmenter votre rendement et savoir que votre capital est garanti à 100 %, Desjardins a le produit qu'il vous faut sous la forme d'épargne à terme indicielle.

Desjardins vous offre quatre options : Épargne à terme Perspectives Plus, Épargne à terme à rendement boursier, Épargne à terme Gestion active et Épargne à terme Gestion tactique de taux.

Tous les plans d'épargne à terme indicielle de Desjardins garantissent votre capital à 100 %

Capital garanti à cent pour cent et possibilité d'un rendement supérieur.

et vous offrent des possibilités de rendement supérieur. Les investisseurs participent aux profits parfois exceptionnels engendrés par ces fonds diversifiés gérés par des experts. En outre, même en période de croissance négative, le dépôt initial est garanti à 100 % par Desjardins.

Tous ces plans exigent un dépôt initial de 500 \$. Ils sont admissibles à 100 % à un REER et aux autres régimes de retraite, et le capital est entièrement garanti. Ils sont en outre protégés contre les fluctuations du taux de change des devises étrangères et ne font l'objet d'aucuns frais d'administration.

Il faut cependant remarquer que, malgré leur diversité, *aucun* de ces plans n'est rachetable avant maturité. Le capital investi est garanti, mais le rendement à maturité est basé sur l'indice de référence et peut, par conséquent, être nul.

Perspectives Plus Dépôt garanti non rachetable qui permet de tirer profit, par l'entremise de gestionnaires spécialisés et chevronnés, de différents actifs auxquels la plupart des investisseurs n'ont généralement pas accès. Ce porte-feuille peut contenir des titres à revenus fixes, actions, fonds de couverture, produits dérivés sur ressources naturelles, fonds immobiliers, actifs forestiers et obligations événementielles.

Desjardins nous assure que ce produit offre une grande diversification financière, géographique, de styles de gestion et de stratégies d'investissement.

Les termes offerts sont 5,5 ans ou 7 ans.

Rendement boursier Dépôt lié à plusieurs indices boursiers des marchés canadien (60 compagnies), américain (500 compagnies), européen, britannique et japonais. Le rendement n'est pas indexé à 100 % mais le capital reste entièrement garanti. Les termes offerts vont de 3 à 7 ans.

Gestion active Dépôt garanti, non rachetable, dont le rendement est basé sur les résultats de stratégies d'investissement qui se distinguent des approches traditionnelles. Chaque mois, la répartition du portefeuille est revue par les experts de Desjardins. Objectif : donner des rendements qui évoluent indépendamment de ceux de la Bourse, avec des fluctuations moins importantes. Les termes offerts varient de 5 à 7 ans.

Gestion tactique de taux Dépôt garanti, non rachetable, dont le rendement est basé sur une gestion tactique de titres à revenu fixe institutionnels. Cette stratégie de placement, qui se distingue des approches traditionnelles, s'appuie sur un système expert ayant pour objectif de détecter les variations de taux sur les marchés institutionnels et d'en tirer profit. Objectif : permettre aux épargnants d'obtenir, sur un horizon de temps relativement court, un rendement supérieur à celui des produits d'épargne à terme traditionnels, et ce, indépendamment des fluctuations des marchés boursiers.

Le terme est de 3,5 ans.

Ces programmes d'épargne à terme indicielle et à capital garanti à 100 % sont des produits Desjardins que vous pouvez vous procurer auprès de votre Caisse d'économie Strathcona. Appelez-nous.

Appelez votre caisse d'économie au
(514) 856-5703 (Kirkland)
ou
(514) 937-5515 (Montréal)

NOUVEAUX FRAIS D'ADMINISTRATION

La plupart de nos membres savent que, jusqu'à maintenant, la caisse d'économie ne leur impose qu'un montant forfaitaire mensuel de 2,50 \$, qui couvre virtuellement tous les frais d'administration de tous leurs comptes. Certains services ne sont pas couverts par ce forfait, et ne l'ont jamais été, et sont donc facturés séparément. Il s'agit, pour la plupart, de frais qui échappent à notre contrôle, ou dont le coût s'avère particulièrement élevé pour la caisse d'économie.

Voici ces frais qui entrent en vigueur immédiatement :

Chèque sans provision	15,00 \$
Chèque sans provision retourné	15,00 \$
Retraits internationaux	
CIRRUS & PLUS	3,00 \$
INTERAC	1,50 \$
Mandat (\$ canadien ou américain)	3,00 \$
Traite (toutes devises)	5,00 \$
REER	
Retrait, fermeture	25,00 \$
Transfert à une autre institution	50,00 \$
Transfert Desjardins	SANS FRAIS
Retrait en espèces au guichet	1,00 \$

Le communiqué de la Caisse d'économie Strathcona est publié périodiquement pendant l'année et distribuée aux membres de la caisse par :

CAISSE D'ÉCONOMIE STRATHCONA

Succursale de Montréal :

1980, rue Sherbrooke Ouest, bureau 270
Montréal, Québec, H3H 1E8
Téléphone : (514) 937-5515
Télécopieur : (514) 937-9073

Succursale de Kirkland :

17035, boulevard Brunswick, bureau 3
Kirkland, Québec, H9H 5G6
Téléphone : (514) 426-5111
Télécopieur/banlieue : (514) 856-5703
Sans frais au Canada : 1-888-350-5111

Site Web : <http://www.strathconacu.com/>

Courriel : scu@qc.aira.com

HORAIRE D'ÉTÉ

Les deux succursales de la Caisse d'économie Strathcona sont ouvertes de 9H00 à 16H00, du lundi au vendredi. L'horaire normal (9H00 à 17H00) reprendra le 1^{er} septembre.

Les caisses seront fermées le lundi 5 septembre 2005 pour la fête du Travail.



Nous vous souhaitons un très bel été.

TAUX EN VIGUEUR

Dépôts :	
Épargne stable	0,75 %
Épargne Aînés	1,00 %
Dépôts à terme *	
6 mois	1,25 %
1 an	1,75 %
2 ans	2,25 %
3 ans	2,50 %
4 ans	2,75 %
5 ans	3,05 %
Prêts :	
Prêts personnels	9,75 %
Prêts de consolidation	12,75 %
Prêts REER (1 an maximum)	4,75 %
Marge de crédit (non garantie)	6,75 %
Marge de crédit (garantie)	5,25 %
Prêts hypothécaires	
1 an (ouvert)	5,95 %
1 an (fermé)	4,15 %
2 ans (fermé)	4,55 %
3 ans (fermé)	5,10 %
4 ans (fermé)	5,05 %
5 ans (fermé)	4,70 %
*2000 \$ minimum, taux sujet à changement sans préavis.	
Intérêt mensuel moins 0,25 %	